

Paris, le 12 mars 2021

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL BREXIT

Du 10 mars 2021

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Sonia POIRRIER, Gwendoline PROSPER, Floriane RENAUD et Alain STEUX

Ce groupe de travail a été mis en œuvre à la demande des organisations syndicales, dont l'UNSA, qui souhaitent pouvoir suivre l'évolution des services impactés par le BREXIT.

Pour l'instant, les flux sont moins importants qu'annoncés du fait de la crise sanitaire, de l'impact des liaisons suspendues de Brittany Ferries pour la Normandie et la Bretagne et l'impréparation et la réticence des opérateurs face aux nouvelles formalités administratives.

De très nombreuses non-conformités ont pu être constatées les premières semaines, en lien avec les défauts de certification britannique et l'impréparation des opérateurs. Ces anomalies sont en baisse ces dernières semaines.

Concernant les effectifs :

466 ETP supplémentaires ont été recrutés pour le BREXIT depuis 2019, dont 376 pour l'import et 90 pour l'export. La proportion de titulaires est très faible : de l'ordre d'une trentaine d'agents. 23 stagiaires T1 sortis de l'INFOMA ont été recrutés sur concours externe pour le BREXIT.

Les 106 ETP de 2021 sont conditionnés aux flux (à la volumétrie d'activité).

Les contractuels sont recrutés sur des postes non pourvus par des titulaires. Pour pérenniser ces postes de contractuels, l'administration doit avoir une vision stabilisée des flux.

L'UNSA a interpellé l'administration sur les modalités de calcul des moyens en ETP nécessaires annoncés (40 minutes par certificat). Les moyens mis en œuvre sont-ils en adéquation avec ces modalités de calcul ?

Ce temps de certification de 40 min est issu d'une étude mise en place avec un cabinet conseil il y a un an ou deux sur la certification export. L'administration reconnaît que la certification est souvent sous dotée au vu des recueils lors des dialogues de gestion. En parallèle de ce chiffre, l'administration a aussi utilisé les données des flux douaniers ou les chiffres remontés par les professionnels.

Des temps d'inspection moyen pour les contrôles « lots » ont été évalués : animaux vivants (1h) et produits de la pêche (15-20 min) sur la base des données de 2019.

Concernant la situation actuelle des PCF :

Chaque DRAAF concernée par des Postes de Contrôle Frontaliers (PCF) a présenté la situation actuelle de ses sites. Des précisions ont ainsi pu être apportées aux questions des représentants du personnel sur le recrutement des vétérinaires étrangers (entretiens passés en français), le remplacement des agents partis à l'INFOMA (recrutement anticipé de contractuels).

L'UNSA a insisté sur le faible pourcentage des agents titulaires et le manque de visibilité pour les équipes liées aux contrats sur des durées courtes (6 mois). De même, les problèmes de réseaux informatiques ont été abordés car ceux-ci sont un frein à l'efficacité des équipes.

Les représentants de l'UNSA ont aussi évoqué les classements des agents, y compris les managers dans les groupes RIFSEEP.

Pour le paiement des heures de nuit, la règle au ministère est de payer par trimestre (c'est le cas des abattoirs) mais pour le BREXIT le paiement sera mensuel avec un démarrage en mars.

Concernant les conditions et l'organisation du travail :

Le ministère a fait appel à un cabinet extérieur (ERGOTEC) pour une analyse de ces thématiques (résumé succinct sur les diapos 8 à 13 du document de présentation ci-joint).

Pour les bilans des DRAAF, les sujets suivants ont été évoqués :

- La protection des agents et les formations à la gestion de conflit : Pour Calais, les douanes et les forces de police se trouvent à proximité. Pour l'ensemble des sites, des points d'informations sur la gestion des conflits ont été faits par les IGAPS lors des formations. Des formations supplémentaires ont été faites ou le seront prochainement.

- Le télétravail : En Hauts de France, les missions sont étudiées pour savoir si elles peuvent être exercées en télétravail. Les formations à distance sont réalisées sur du temps de télétravail.

- Les risques professionnels et la médecine de prévention :

En Hauts de France, les agents sont équipés en EPI et les achats sont réalisés en fonction des besoins. Des problèmes de nuisance sonore sont constatés au niveau du tunnel de Calais et en lien avec les travaux effectués sur les locaux des SIVEP. Tous les agents ont eu une visite MSA (Mutualité Sociale Agricole) ou CEDEST (Service de la santé au travail à Coudekerque-Branch) avant embauche.

En Normandie, il n'y a pas de médecin de prévention. Malgré cette difficulté, tous les agents ont eu une visite médicale. Les missions des agents du site de Dieppe sont organisées pour remédier au manque d'activité actuel du SIVEP.

En Bretagne, les visites médicales à l'embauche sont faites et la surveillance renforcée sera mise en œuvre. Une évaluation des risques a été conduite avec des réponses en terme d'EPI, d'organisation matérielle des postes et de formation. Dans l'attente du démarrage de l'activité (dans l'attente du redémarrage de Brittany Ferries) pour les agents bretons, des missions leur sont proposées, soit dans une autre région pour qu'ils apprennent le métier de contrôle en SIVEP, soit en DDPP sur d'autres missions de contrôle.

L'UNSA a alerté l'administration sur les agents Brexit en DPMA qui travaillent sur l'adaptation de la réglementation pour la pêche maritime et une surcharge de travail qui n'a pas été évaluée pour l'instant.

La DGAL a répondu qu'en effet des renforts seraient nécessaires et qu'ils attendaient la réorganisation des services de la DGAL pour évaluer les éventuels besoins.

Concernant la formation :

En complément de la formation mise en œuvre par l'INFOMA (mallette pédagogique), les DRAAF souhaitent mettre en place des échanges de pratiques (inter-sites voire inter-régions).

Des formations ou informations sur le savoir-être et le savoir-faire avec mise en situation sont réalisées dans certaines DRAAF.

Malgré le discours optimiste de l'administration, l'UNSA reste vigilante sur les conditions de travail des agents qui n'en sont qu'à leurs prémices, les contrôles démarrant doucement et les conséquences des cycles de travail ne pouvant s'évaluer à court terme.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, problèmes, pour les prochaines instances (notamment le CHSCT-M du 6 avril **A CONFIRMER).**
